

**Compte rendu de la réunion du Comité Régional d'Hygiène, de
Sécurité et des Conditions de Travail (CRHSCT)
de la Délégation Centre-Est du 28 juin 2016**

Membres du CRHSCT participants à la réunion

Représentant de l'administration :

Muriel Sinanidès, Déléguée régionale, présidente du comité

Représentants du personnel :

SGEN-CFDT: **Anne Driou**
Christophe Gauthier

SNCS-FSU :

SNIRS-CGC : **Richard Ferrere** (par visioconférence)

SNPREES-FO : **Céline Engeldinger** **Florence Lamy**

SNTRS – CGT : **Marie-Madeleine Décompte**

SNPTES : **Colette Orange** **Pascaline Hoël**

Membres de droit :

Stéphanie Ruggeri, Conseiller de prévention, délégation Centre-Est

Catherine Tréchet, Médecin de Prévention Animateur Régional, délégation Centre-Est

Personnes qualifiées :

Patrice Geoffroy, Responsable du Service Patrimoine Immobilier, délégation Centre-Est

Didier Husson, Conseiller de prévention, DHSE - Université de Lorraine

Clotilde Roussel, Membre du CLAS, (point 5 de la réunion)

Alain Zérouti, Président du CLAS, (point 5 de la réunion)

Secrétariat administratif :

Marianne Buchmann, Adjointe du conseiller de prévention, Délégation Centre-Est

Etaient excusés :

Elise Blotas, Membre représentant du personnel pour le SNCS-FSU

Pascale Bouchot, Conseiller de prévention, Université de Bourgogne

Viviane Berthelier, Membre représentant du personnel pour le SGEN-CFDT

Florence Chartier, Adjointe de la déléguée régionale

Vincent Conrad, Conseiller de prévention, Université de Reims Champagne Ardennes

Etienne Deloule, Membre représentant du personnel pour le SNCS-FSU

Yves Fenech, Coordonnateur national de prévention et de sécurité

Nathalie Kasprzak, Membre représentant du personnel pour le SNTRS-CGT

Florence Kotzyba, Inspecteur Santé et Sécurité au travail, Enseignement supérieur et Recherche

Sylvie Leblanc, Membre représentant du personnel pour le SGEN-CFDT

Christine Oriol, Responsable du Service des Ressources Humaines, délégation Centre-Est

Valérie Pétrini, Membre représentant du personnel pour le SNIRS-CGC

Sonia Racois, Conseiller de prévention, Université de Franche-Comté

Arnauld Vasseur, Médecin coordonnateur national de médecine de prévention

Elisabeth Volpini, Directrice Hygiène, Sécurité, Environnement, Université de Lorraine

Janine Wybier, Adjointe du coordonnateur national de prévention et de sécurité



Délégation Centre-Est

www.cnrs.fr/centre-est

17 rue Notre-Dame des Pauvres
54519 Vandœuvre-lès-Nancy cedex

T 03 83 85 60 00
F 03 83 17 46 21

SOMMAIRE

1. Approbation du compte rendu de la réunion du CRHSCT du 18 avril 2016	p2
2. Suivi des décisions du CRHSCT du 18 avril 2016	p2
3 Point sur les groupes de travail du CRHSCT	p3
4 Suivi des observations des registres santé et sécurité au travail	p4
5. Information sur les travaux en cours – Projet de jardin partagé	p4
6. Organisation du transport de marchandises dangereuses	p5
7. Présentation de NEO (formation à la sécurité des nouveaux entrants)	p6
8. Information sur les notes diffusées aux unités (« Maîtrise des risques pour la santé liés aux agents chimiques dangereux » et « Plongée subaquatique scientifique »)	p8
9. Information sur le courrier des médecins de prévention du CNRS et de l'UL, relatif au nouveau bâtiment de l'IJL	p9
10. Registre alerte environnement	p9
11. Questions diverses	p10



La séance est ouverte à 14h10.

Muriel Sinanidès rappelle que l'ordre du jour de cette réunion a été établi conjointement avec la secrétaire du comité en y intégrant les questions des membres représentants des personnels. Aucune autre question diverse n'est posée.

Muriel Sinanidès informe le comité que l'Université de Franche Comté souhaite apporter une modification à l'article 2 du règlement portant sur la constitution et le fonctionnement des commissions santé et sécurité au travail. Stéphanie Ruggeri a été prévenue très récemment de cette modification, c'est pourquoi le document n'a pu être envoyé en document préparatoire. La modification sera soumise à l'approbation du CHSCT de l'UFC lors de la réunion du jeudi 30 juin 2016. Afin de recueillir l'avis des membres du CRHSCT, Muriel Sinanidès propose d'ajouter un point à l'ordre du jour de la réunion, avant les questions diverses.

En début de séance, le quorum est atteint. Le nombre des représentants du personnel présents ayant voix délibérative est de 6 personnes. Les votants sont : Anne Driou, Christophe Gauthier, Richard Ferrere (en visio-conférence), Céline Engeldinger, Colette Orange et Marie-Madeleine Décompte.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du CRHSCT du 18 avril 2016

Stéphanie Ruggeri rappelle que le compte rendu a été communiqué avec la convocation. Toutes les modifications demandées par la secrétaire du comité ont été apportées.

Le compte rendu de la réunion du 18 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Favorable : 6 - (2 SGEN-CFDT, 1SNTRS-CGT, 1 SNIRS-CGC, 1 SNPRES-FO, 1 SNPTES)

Défavorable : /

Abstention : /

2. Suivi des décisions du CRHSCT du 18 avril 2016

Stéphanie Ruggeri présente les suites données aux décisions prises lors de la réunion du CRHSCT du 18 avril dernier. Elle rappelle que le document a été transmis en document préparatoire et demande si les membres du comité ont des remarques ou des questions.

Richard Ferrere demande si le service de la formation permanente de la délégation a reçu les supports de la formation sur les risques psycho-sociaux.

Muriel Sinanidès répond que ce point sera discuté en fin de réunion. Le service de la formation permanente de la délégation n'a pas réussi à obtenir les supports de formation auprès de la délégation organisatrice. Ces supports vont être demandés au prestataire.

3. Point sur les groupes de travail du CRHSCT

- Groupe de travail : « CLHSCT »

Muriel Sinanidès demande si le groupe de travail « CLHSCT » dispose d'éléments à faire remonter au comité régional.

Florence Lamy cite une action traitée en CLHSCT du SRSMC. L'unité a sollicité un financement auprès de l'Université de Lorraine afin de remettre en état de fonctionnement deux sorbonnes. L'unité attend la réponse de l'Université.

Le docteur Tréchet précise qu'une grande majorité des sorbonnes à l'UL présente des problèmes. L'UL prévoit peut-être une remise en état de son parc de sorbonnes sur plusieurs tranches.

Muriel Sinanidès ajoute que suite à cette remarque énoncée en séance, le CRHSCT pourra interpellier l'UL à ce sujet.

Colette Orange indique que le livret pour l'accueil des nouveaux entrants au LCPME semble en stand-by depuis 2013.

Le docteur Tréchet indique qu'une réunion de leur CLHSCT a lieu la semaine prochaine et propose de leur en parler à ce moment-là.

Florence Lamy précise que pour l'IJL, la CLHSCT n'est toujours pas mise en place. Les membres représentants du personnel s'inquiètent de la problématique liée au nouveau bâtiment et se demandent dans quelle instance vont être traités ces points et les difficultés rencontrés.

Stéphanie Ruggeri indique que les membres de la commission d'enquête, créée suite à l'incident survenu en juillet 2015, ont procédé récemment à la restitution de l'enquête devant la direction du laboratoire. Plusieurs préconisations ont été faites, dont la mise en place d'une CLHSCT. La direction de l'unité s'est engagée à mettre en place une CLHSCT d'ici octobre 2016.

Le docteur Tréchet ajoute que ces points sont probablement traités dans d'autres réunions sans que les médecins ou les conseillers de prévention ne soient invités.

Stéphanie Ruggeri précise que l'unité dispose d'un service hygiène et sécurité qui réunit ses assistants de prévention régulièrement.

Le docteur Tréchet rappelle que l'IJL disposait, il y a plusieurs années, d'un CSHS qui s'était réuni plusieurs fois. Suite à l'évolution de la réglementation, et dans l'attente de procédure, l'IJL n'a pas mis en place de CLHSCT.

Stéphanie Ruggeri rappelle qu'une réunion s'était tenue le 24 avril 2014 afin de discuter des modalités de mise en œuvre d'une commission locale.

Christophe Gauthier insiste sur la nécessité de mettre en place rapidement une commission au sein de cet institut, au regard du contexte (nouveaux bâtiments et déménagement) ainsi que de la diversité des risques présents au poste de travail.

Il rappelle ensuite que le document intitulé « Aide à la rédaction des procès-verbaux du Comité local d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CLHSCT) », transmis aux unités, liste les points à mettre à l'ordre du jour des commissions ainsi que les données devant figurer dans le procès-verbal. Il explique que dans les comptes rendus des réunions de la CLHSCT de l'INIST, n'apparaissent pas, entre autre, le suivi des actions, les avis que peut émettre la commission, les bilans en santé, sécurité au travail ni les remarques des registres SST.

Muriel Sinanidès demande quand le document a été envoyé aux unités.

Stéphanie Ruggeri précise que le document a été envoyé il y a deux ans environ.

Muriel Sinanidès propose que Stéphanie Ruggeri rencontre prochainement la nouvelle directrice de l'INIST afin d'échanger sur les modalités de fonctionnement de la CLHSCT.

Colette Orange rappelle que les procès-verbaux des CLHSCT sont parfois anciens et cite notamment l'exemple du compte rendu de la CLHSCT du LCPME.

Stéphanie Ruggeri explique que la commission du LCPME s'est réunie le 9 octobre 2015 et que le compte rendu sera approuvé lors de leur prochaine réunion le 4 juillet prochain. Elle précise que pour l'année 2016, le laboratoire organisera deux réunions, comme cela est demandé dans la procédure.

Céline Engeldinger demande s'il est possible de mettre en place un vote électronique.

Christophe Gauthier propose que les unités établissent un relevé de conclusions dans l'attente de l'approbation du compte rendu à la réunion suivante.

Muriel Sinanidès explique que les deux réunions, plus courtes, permettront de ne pas attendre une année avant d'approuver un compte rendu.

Florence Lamy demande où en est la mise en place de la commission pour l'institut FEMTO.

Stéphanie Ruggeri explique que les conseillers de prévention ont déjà relancé l'unité à plusieurs reprises. Une réunion préparatoire a eu lieu avec la direction de l'unité. Actuellement aucune suite n'a été donnée.

Muriel Sinanidès rappelle que Monsieur Larger est le nouveau directeur par intérim de l'institut FEMTO. Elle propose que lors d'une prochaine rencontre avec celui-ci, Stéphanie Ruggeri puisse échanger sur les questions relatives à l'hygiène et la sécurité et en particulier sur la mise en place d'une CSST.

4. Suivi des observations des registres santé et sécurité au travail

Muriel Sinanidès informe les membres du comité qu'aucune observation n'a été transmise par les assistants de prévention depuis la dernière réunion du CRHSCT.

5. Information sur les travaux en cours

- Projet de jardin partagé

Muriel Sinanidès explique que le projet de jardins partagés s'inscrit sous forme d'information dans ce point sur les travaux en cours. Elle accueille Alain Zérouki, président du CLAS et Clotilde Roussel, membre du CLAS, qui vont présenter ce projet comme cela a été fait au cours d'une réunion du CLHSCT de l'INIST.

Muriel Sinanidès précise que si le dossier se poursuit, il sera intégré aux travaux en cours.

Alain Zérouki présente le contexte du projet. Il explique que le CAES a envisagé, imaginé et repris un projet qui a démarré il y a une dizaine d'années : le projet de développement des jardins urbains partagés. Ce concept se répand aujourd'hui sur plusieurs agglomérations. Clotilde Roussel est la porteuse de ce projet. Suite au changement de délégué régional en début d'année et de directeur de l'INIST récemment, le CLAS a eu la volonté de réengager la démarche. Un groupe de travail constitué d'agents du CLAS et de l'INIST a travaillé sur le sujet dans le but de créer une nouvelle activité collective et partagée, dans la mouvance des idées du CAES.

Clotilde Roussel explique que le CAES propose une activité botanique depuis quelques années. Le projet de jardins partagés s'inscrit donc dans la continuité de cette activité. Elle présente ensuite ce projet au travers de plusieurs diapositives, en rappelant le contexte et en expliquant les objectifs. Cette activité se déroulerait sur le site de l'INIST, au niveau du square actuel, derrière les bâtiments Apollo, Hermès et la chaufferie. Elle précise que cette activité se déroulera, comme les autres activités proposées par le CLAS, en dehors du temps de travail.

Clotilde Roussel poursuit sa présentation en listant différents acteurs identifiés dans ce projet en en détaillant leur rôle. Elle précise ensuite le budget en lien avec cette activité au niveau du CNRS et du CAES.

Enfin, Clotilde Roussel détaille le calendrier 2016-2017 pour la mise en place de cette activité, ainsi que les différentes phases à venir et les modalités pratiques et logistiques.

Patrice Geoffroy précise que plusieurs interrogations sont venues au cours des premières discussions autour de ce projet, notamment au niveau du rôle de la délégation régionale et de son implication. Il indique que le SPI et la DAJ ont été sollicités pour connaître les éléments réglementaires et savoir si des autorisations particulières étaient nécessaires. Concernant la récupération des eaux de pluie, il est nécessaire de bien calibrer le projet afin de définir le dimensionnement des récupérateurs. Au niveau de l'aménagement extérieur, Patrice Geoffroy précise que le service patrimoine se réunira avec les porteurs du projet pour élaborer un budget prévisionnel de travaux. Les aménagements mis en place devront être facilement démontables. Enfin, une attention particulière sera portée à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Muriel Sinanidès précise qu'il existe encore des incertitudes sur la faisabilité du projet. La délégation transmettra les éléments de réponse du SPI et de la DAJ dès réception. Après l'été, les services de la délégation auront une meilleure visibilité sur le budget nécessaire.

Anne Driou demande s'il est prévu de réaliser une analyse du sol.

Patrice Geoffroy explique que ce point a été discuté en amont du projet. Il explique que dans une grande majorité des chantiers, les entreprises remettent de la terre au-dessus.

Clotilde Roussel explique qu'une personne s'est rendue sur place pour faire une première analyse. La terre n'a pas besoin d'être retournée ou remplacée, sauf si des déchets amiantés ou radioactifs y ont été déposés. L'activité fera en sorte d'amender le terrain au fur et à mesure. Elle ajoute qu'il y aura différents niveaux de culture (sol et hors-sol...). La terre ne sera pas creusée. Le terrain est parfaitement adapté et est orienté Est-Ouest. Dans les cultures, il est envisagé de cultiver des plantes stables et annuelles.

Le docteur Tréchet signale la présence, sur le plateau de Brabois, de renards. Elle recommande, d'un point de vue hygiène, de transmettre en amont l'information aux utilisateurs de laver les fruits et légumes récoltés.

Muriel Sinanidès remercie Alain Zérouki et Clotilde Roussel pour leur présentation.

- Travaux en cours

Patrice Geoffroy informe les membres du comité des travaux en cours dans les unités.

- OTELO : Actuellement, on est en phase étude. Patrice Geoffroy propose qu'à la prochaine réunion du comité, une présentation plus détaillée soit réalisée, intégrant les plans et le planning.
- Chaudières INIST : La consultation va être lancée.
- Sanitaires INIST : Le dossier est en cours de relecture par l'unité. Les travaux seront programmés en fonction de l'occupation du kiosque.
- Ascenseurs INIST : Suite à un audit réalisé, des travaux de remédiation sur les ascenseurs du site auront lieu au second semestre.
- Mur d'enceinte de l'ATILF : Le mur est fatigué et perd un peu de stabilité. Un dossier a été déposé au bureau des architectes de France. Ce dernier a émis quelques contraintes.

Christophe Gauthier demande ce qu'il en est du projet de chaudière collective sur le plateau de Brabois.

Patrice Geoffroy répond que dans un premier temps, une demande de budget pour un remplacement de l'existant avait été réalisée. Puis la société Dalkia a proposé un raccordement pour septembre sur leur système. Toutefois certains aspects ne sont pas avantageux (TVA) et cela engendre des contraintes supplémentaires (mise en œuvre ou arrêt qui ne seraient plus décidé par l'unité, accès aux locaux par la société Dalkia...).

Florence Lamy demande quand est prévu le démarrage des travaux pour les sanitaires à l'INIST.

Patrice Geoffroy précise que les travaux seront planifiés en fonction des contraintes des utilisateurs.

Pascaline Hoël demande si les travaux des ascenseurs et ceux des sanitaires seront réalisés au même moment.

Patrice Geoffroy précise qu'il est possible que les périodes se chevauchent.

Muriel Sinanidès propose d'aborder la présentation de NEO avant le point sur le transport des marchandises dangereuses, afin que Didier Husson (qui avait prévenu de son retard) puisse être présent lors des échanges sur le TMD et présenter l'organisation mise en œuvre à l'UL dans ce domaine.

6. Présentation de NEO (formation à la sécurité des nouveaux entrants)

Marianne Buchmann présente l'outil NEO pour la formation à la sécurité des nouveaux entrants. Elle précise l'obligation réglementaire en matière de formation en hygiène et sécurité pour les nouveaux entrants. Cette application, outil informatique interactif déployée par le CNRS et l'INSERM, est mise à disposition des unités afin d'aider les assistants de prévention dans leur mission d'accueil des nouveaux entrants. Marianne Buchmann rappelle les modules disponibles : la prévention, le risque incendie, le risque chimique et le risque biologique. Cet outil permet de délivrer, à l'issue de la formation, une attestation de formation au nouvel entrant.

Marianne Buchmann ajoute que la première session de formation a eu lieu le lundi 27 juin 2016. Une deuxième session sera à prévoir à l'automne.

Pour finir, Marianne Buchmann explique le déploiement dans les unités du CNRS. Elle ajoute qu'un profil consultant sera créé pour les conseillers de prévention des universités partenaires.

Colette Orange demande à partir de quand l'unité pourra déployer NEO.

Marianne Buchmann détaille le déploiement de l'outil dans les unités. A l'issue de la formation, en concertation avec le service prévention de la délégation, l'unité souhaitant déployer l'outil sera activée. Le flux des nouveaux entrants via RESEDA alimentera l'outil. Une organisation est à mettre en œuvre au sein du laboratoire pour réaliser les formations (choix des modules dispensés, session de formation individuelle ou collective ...). L'unité pourra donc utiliser l'application dès qu'elle le souhaite, à condition que l'assistant de prévention soit formé.

Florence Lamy demande si les unités ont une obligation à utiliser NEO.

Marianne Buchmann rappelle que l'outil est mis à disposition des unités pour aider les assistants de prévention dans leur mission d'accueil des nouveaux entrants, au même titre que LISA pour la prévention des risques liés à l'utilisation des Lasers. L'unité a le choix de l'utiliser ou non.

Pascaline Hoël précise que pour l'unité INIST, les assistants de prévention ont décidé de déployer NEO et de dispenser les modules de formation « prévention » et « risque incendie » à l'ensemble du personnel.

Richard Ferrere demande si les assistants de prévention universitaires ainsi que les membres du CRHSCT auront accès à l'application.

Marianne Buchmann répond que l'outil est mis à disposition des unités mixtes de recherche et peut donc être utilisé par tous les assistants de prévention quel que soit leur statut. Concernant les membres du CRHSCT, l'application ne prévoit pas de profil spécifique.

Christophe Gauthier suggère que l'AP présente un bilan (nombre de nouveaux entrants formés, modules suivis) à la CLHSCT ou CSST de l'unité.

Marianne Buchmann précise que l'outil permet de réaliser une extraction des informations dans Excel. L'unité peut donc réaliser un suivi des personnels formés via l'outil NEO.

Suite à l'arrivée de Didier Husson, directeur adjoint de la DHSE de l'UL, Muriel Sinanidès propose de passer au point relatif au transport des marchandises dangereuses.

7. Organisation du transport de marchandises dangereuses

Muriel Sinanidès rappelle que ce point fait suite à une question diverse posée lors de la précédente réunion du mois d'avril 2016, et qui concernait plus particulièrement une unité du site lorrain. Elle indique qu'une présentation générale portant sur l'organisation mise en place au CNRS et par les établissements partenaires va être proposée.

Marianne Buchmann présente l'organisation du transport de marchandises dangereuses suivant quatre axes :

- l'organisation mise en place au CNRS, au niveau national. Elle rappelle les différents textes régissant ce transport, l'organisation qui en découle ainsi que les personnes concernées ;
- l'organisation mise en place en région en indiquant les initiatives et actions mises en œuvre au niveau de la délégation ainsi que celles à l'initiative de l'UPS Ulisse pour les unités ayant adhérées à leur service ;
- l'organisation mise en place chez les partenaires ;
- l'organisation générale dans les unités de recherche pour la gestion des produits chimiques et la gestion des déchets.

En conclusion, Marianne Buchmann précise les difficultés rencontrées pour le transport des produits chimiques et des déchets entre les laboratoires et les lieux de stockage. Elle ajoute que des formations des personnels concernés sont actuellement en cours et que les différents établissements partenaires doivent poursuivre leur coordination dans la mise en œuvre de leurs actions.

Le docteur Tréchet constate que la présentation faite en séance est principalement axée sur les déchets.

Elle demande si l'unité Ulisse s'occupe d'autres transports et rappelle que le CRPG avait rencontré des difficultés avec cette dernière, pour un transport à l'étranger.

Stéphanie Ruggeri confirme qu'Ulisse prend en charge tous les aspects réglementaires et logistiques liés au transport de marchandises et équipement à travers le monde entier. La présentation ne porte pas seulement sur Ulisse mais sur l'organisation du transport de marchandises dangereuses.

Richard Ferrere remercie pour la présentation et ce point sur l'organisation. Il évoque des pratiques pouvant être dangereuses sur un campus, notamment concernant des produits chimiques qui arrivent sur des quais de livraison. Il semble que des mesures organisationnelles sont encore à mettre en œuvre afin de sécuriser les trajets entre les lieux de livraison et les lieux d'utilisation.

Muriel Sinanidès rappelle que les unités de la délégation Centre Est sont à 98% des unités mixtes de recherche. Ces actions doivent continuer à être mises en œuvre en concertation avec nos partenaires. Elle interroge Didier Husson sur les procédures mises en place par l'Université de Lorraine.

Didier Husson explique que l'UL ne dispose pas encore de conseiller sécurité au transport de marchandises dangereuses. D'ici la fin de l'année, un personnel universitaire pourrait devenir, en interne, le CSTMD de l'université, à condition qu'il réussisse l'examen. Il attire l'attention sur les faibles pourcentages de réussite à cet examen, autour de 25 à 30 %. Si l'agent échoue, il sera fait appel à une prestation externalisée en début d'année 2017.

Didier Husson précise que 85 personnes sont maintenant formées à l'UL au transport de marchandises dangereuses, principalement pour les déchets. Mais les TMD concernent également le stockage. Les personnes formées ont reçu une attestation de formation « 1.3 » de la réglementation. Il manque donc aujourd'hui un CSTMD.

Didier Husson explique ensuite les différentes actions et modes de fonctionnement en cours et à venir. Il rappelle que l'évacuation des déchets est financée en central, sur le budget de l'université. L'élimination des déchets n'incombe donc pas aux laboratoires. Avec le prestataire actuel, CEDILOR, plusieurs actions et réflexions sont actuellement en cours : formation, création d'accès à leur base de données pour les personnes formées par Ulisse, création automatique des étiquettes et des bordereaux de suivi des déchets, conformes à la réglementation... L'université travaille principalement sur la gestion des déchets mais n'a pas encore avancé sur les quais de chargement et déchargement et la livraison des produits.

Christophe Gauthier précise que le magasin central de l'UL n'accepte plus que les personnels des laboratoires viennent chercher les produits depuis l'incident survenu avec un tramway.

Muriel Sinanidès remercie Marianne Buchmann pour la présentation ainsi que Didier Husson pour ses compléments d'information. Elle demande à Céline Engeldinger de bien vouloir reformuler la question initiale.

Céline Engeldinger rappelle le contexte et les soucis rencontrés concernant la gestion des déchets. Elle avait suivi la formation sur le transport de matières dangereuses en 2014 et s'était rendu compte, à l'issue de cette formation, qu'il y avait quelques défaillances dans l'élaboration des BSDD et des étiquettes. Avec la procédure existante, le directeur de l'unité pouvait être exposé à des pénalités. Suite à cette constatation, elle explique qu'elle a retravaillé leur procédure interne avec les conseils d'Ulisse. Céline Engeldinger précise qu'elle a informé la DHSE de l'UL des problèmes rencontrés et qu'elle a également évoqué ce problème au cours d'une réunion des assistants de prévention. La DHSE de l'UL lui a expliqué qu'une démarche allait être menée afin d'organiser le TMD au sein de l'UL.

Céline Engeldinger explique ensuite les difficultés pour les laboratoires concernant le transport des produits chimiques. Chaque unité a un code. Les laboratoires situés sur le site de la faculté des sciences et technologies peuvent venir chercher les produits directement au magasin central. Toutefois, le laboratoire ne signe jamais de papier quand il vient récupérer ses produits chimiques. Pour les autres sites, une livraison est organisée chaque semaine par le magasin central. Céline Engeldinger évoque un autre problème lié à l'absence d'installation pour le stockage des produits en sécurité au niveau du magasin central. Quand les produits sont livrés, il n'y a parfois personne pour réceptionner les colis qui peuvent alors être disposés directement sur les quais de livraison, sans tenir compte des conditions de stockage de certains produits (température par exemple).

Muriel Sinanidès rappelle qu'une réponse du partenaire ne peut pas être donnée au cours de cette séance du CRHSCT. La délégation régionale sera vigilante envers ces problématiques et réalisera un état des lieux régulièrement avec les partenaires. Un message commun CNRS / UL vers les laboratoires sur ce sujet pourrait être envisagé.

Muriel Sinanidès demande si la formation dispensée par Ulisse est de qualité et appréciée des participants.

Céline Engeldinger répond que la formation s'est bien déroulée. Les retours sont plutôt positifs.

Le docteur Tréchet demande comment se passe le transport de fluides cryogéniques.

Christophe Gauthier précise que pour le site de Brabois, les unités se font livrer par le magasin central.

Céline Engeldinger ajoute que pour la FST, la distribution se fait par l'entrée 5A.

Muriel Sinanidès propose d'approfondir le sujet avec les partenaires (Université de Bourgogne, Université de Franche Comté et Université de Reims Champagne Ardennes) et de réfléchir avec eux sur ce qui peut être fait et amélioré. Un point pourra être réalisé au cours d'une prochaine réunion.

Muriel Sinanidès explique ensuite qu'au niveau des conventions quinquennales de sites avec les Universités, la délégation aborde les différentes règles et engagements avec les partenaires : contrats, ressources humaines mais également les actions liées au domaine de l'hygiène et de la sécurité. La convention avec l'UBFC se terminant cette année, un point de bilan sera réalisé à l'automne. Pour l'UL, la convention s'achève fin d'année 2017. Néanmoins, Muriel Sinanidès explique qu'en septembre, une réunion de point d'étape aura lieu. Des réunions « techniques » régulières ont également été mises en place avec les différentes directions techniques afin d'assurer un suivi, redéfinir les règles et vérifier que tout est mis en œuvre conforme à ce qui est écrit dans la convention. La problématique des TMD pourra être intégrée aux discussions et la délégation restera vigilante si d'autres situations problématiques se produisaient.

8. Information sur les notes diffusées aux unités (« Maîtrise des risques pour la santé liés aux agents chimiques dangereux » et « Plongée subaquatique scientifique »)

Stéphanie Ruggeri explique deux notes qui ont été présentées en réunion du CCHSCT du CNRS.

- Maîtrise des risques pour la santé liés aux agents chimiques dangereux :

Stéphanie Ruggeri explique que cette note a été rédigée dans le but de mettre à jour la précédente note de 2006. Elle est destinée à l'ensemble des unités et pas seulement celles qui dépendent de l'INC. Dans cette note, est rappelée la démarche pour la mise en œuvre de la maîtrise des risques. Stéphanie Ruggeri présente cette démarche et le schéma associé. Un guide de prévention sur le risque chimique est également en cours de rédaction. Il sera largement diffusé aux unités.

Stéphanie Ruggeri explique qu'il n'y a pas de grandes modifications par rapport à ce qui est pratiqué et expliqué habituellement. Dans le cadre de l'évaluation des risques au poste de travail, il faut mesurer régulièrement le niveau d'exposition aux agents chimiques dangereux disposant d'une valeur limite d'exposition professionnelle. En ce qui concerne la délégation régionale, les services n'ont pas procédé à des mesurages au poste de travail.

Le docteur Tréchet explique que dans nos unités, il n'y a pas d'utilisation régulière de ces produits. Dans la majorité des cas, c'est le logiciel médical qui trace le risque.

Florence Lamy demande si les fiches individuelles d'exposition sont bien remplies dans les unités.

Stéphanie Ruggeri répond que tous les laboratoires ne renseignent pas ces fiches.

Céline Engeldinger précise que le logiciel de l'Université de Lorraine pour la réalisation du document unique va permettre également de produire ces fiches.

- Plongée subaquatique scientifique :

Stéphanie Ruggeri rappelle le contexte réglementaire au travers des différents textes et notes réglementaires. Une note transitoire a été rédigée dans l'attente des arrêtés d'application du décret de janvier 2011. L'instruction CNRS de 1998 sera alors modifiée.

Stéphanie Ruggeri précise que la délégation compte quatre plongeurs. Elle présente ensuite le contenu de la note.

Le docteur Tréchet explique qu'au cours du séminaire commun des médecins de prévention et des IRPS, en début du mois, une discussion avait eu lieu concernant la problématique liée aux agents qui ont plus de 65 ans et qui continuent à plonger. Catherine Rossy a alerté sur le problème des personnes émérités qui continuent à faire de la plongée.

9. Information sur le courrier des médecins de prévention du CNRS et de l'UL, relatif au nouveau bâtiment de l'IJL

Le docteur Tréchet explique qu'elle a rencontré en visite médicale des personnes de l'Institut Jean Lamour. Elle s'est rendu compte de problématiques liées aux poussières de béton présentes dans les salles où les murs sont bruts et n'ont pas de revêtements. Ce constat avait été réalisé également au cours d'une visite des locaux.

Une déclaration d'accident du travail a été faite pour un agent présentant une conjonctivite allergique. Six annotations étaient inscrites sur le registre santé, sécurité au travail liées à la présence de ces poussières. Le docteur Tréchet explique que les deux médecins de prévention ont alors décidé de faire une visite commune des locaux principalement axée sur cette problématique. Dans les locaux, de nombreuses salles et circulations n'ont pas leurs murs lasurés.

Les médecins ont rédigé un courrier officiel envoyé au directeur du laboratoire. Des copies de ce courrier ont été adressées au Président de l'Université de Lorraine et à la Déléguée Régionale.

Le docteur Tréchet demande si un budget est prévu pour remédier au problème.

Muriel Sinanidès précise que ce point a été évoqué au CHSCT de l'Université du 9 juin dernier.

Didier Husson répond qu'un budget devrait être débloqué. Un courrier de réponse aux médecins sera prochainement envoyé. L'impact financier n'est pas négligeable. Dans l'attente du courrier officiel de réponse, Didier Husson précise qu'une partie des locaux pourraient être pris en compte dans le cadre des travaux d'interfaces réalisés actuellement.

Muriel Sinanidès précise qu'une réunion sur les travaux et sur le déménagement est programmée prochainement. Eric Gaffet a souhaité que la délégation régionale soit présente. Cette réunion aura lieu jeudi 30 juin 2016 au soir. Cette question sera très certainement traitée au cours de la réunion.

Patrice Geoffroy précise que le budget initial prévoyait certainement un habillage en placo plâtre mais il est possible qu'en raison de coûts supplémentaires pour d'autres travaux, l'habillage ne soit finalement pas mis en place.

Céline Engeldinger demande ce qu'il en est des deux visites prévues initialement en 2016, notamment la visite de l'IJL en avril.

Muriel Sinanidès rappelle que les deux unités retenues pour les visites sont l'INIST et l'IJL. La délégation régionale est consciente de la charge de travail des services de l'Université (arrêt de travail pour un personnel notamment) qui a pu perturber l'organisation de la visite de l'IJL. Néanmoins, il est important de ne pas tarder à la programmer

Céline Engeldinger rappelle que le but était de faire une visite avant le déménagement de l'unité.

Le docteur Tréchet ajoute que les médecins ont réalisé un tour des bâtiments avec l'assistant de prévention de l'IJL sur la problématique poussière. Néanmoins, dans ces nouveaux locaux, le docteur Tréchet précise qu'il y a de nombreux points positifs.

Didier Husson informe les membres du comité qu'une réponse, concernant la visite des locaux de l'IJL, sera apportée prochainement.

10. Registre alerte environnement

Muriel Sinanidès rappelle que lors de la préparation de l'ordre du jour de cette réunion, la secrétaire et la secrétaire adjointe ont demandé à ce qu'un point sur le registre d'alerte en matière de santé publique et d'environnement soit inscrit à l'ordre du jour.

Stéphanie Ruggeri rappelle le contexte et la réglementation liée à ce registre. La loi n°2013-316 du 16 avril 2013 a créé un droit d'alerte pour les travailleurs et les représentants du personnel au CHSCT en cas de risque grave pour la santé publique ou l'environnement. Le décret n°2014-324 du 11 mars 2014 détermine les conditions de consignation des alertes dans un registre spécial.

Stéphanie Ruggeri explique que la délégation s'est rapprochée de la CNPS afin de connaître l'applicabilité de ce dispositif au CNRS. En effet, le décret du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, n'a pas été mis à jour et n'intègre pas pour le moment ce nouveau dispositif. La délégation va se rapprocher de la DAJ afin de vérifier l'applicabilité du dispositif au CNRS et les conditions de mises en œuvre.

Céline Engeldinger demande si ce registre a été mis en place chez les partenaires.

Stéphanie Ruggeri répond que seule l'Université de Franche-Comté l'a mis en place l'an dernier à sa connaissance.

Céline Engeldinger ajoute que ce point était à l'ordre du jour de la réunion du CHSCT de l'Université de Lorraine le 9 juin dernier.

Didier Husson répond qu'une procédure est en cours de rédaction mais qu'une demande d'informations complémentaires a été faite auprès de l'IGAENR et des affaires juridiques de l'UL. Il a été évoqué et proposé de faire évoluer le registre santé sécurité au travail en ajoutant une rubrique santé publique et environnement. Si cela n'est pas possible l'Université envisagera un seul registre placé auprès de la présidence afin de ne pas multiplier les registres.

Christophe Gauthier demande si dans ce droit d'alerte, il y a la notion d'imminence ou juste la notion de gravité.

Stéphanie Ruggeri précise qu'on retrouve le droit d'alerte mais pas le droit de retrait.

Didier Husson ajoute que ce registre est relatif à la santé publique.

11. Commissions SST

Comme indiqué en début de séance, Muriel Sinanidès indique que l'UFC souhaite apporter une modification au règlement portant sur la constitution et fonctionnement des CSST.

Il est proposé de remplacer la phrase « *Les représentants des personnels, des usagers et de l'administration sont désignés par le Directeur auprès duquel est placée la commission. Le mode de désignation est l'élection et/ou la nomination après appel à candidature.* » par « *Les représentants des personnels et des usagers sont élus (élections à organiser par la composante /le laboratoire concerné) ou désignés par le conseil de direction /conseil de laboratoire auprès duquel est placée la commission. Si le mode retenu est la désignation, celle-ci a lieu après appel à candidature. Les représentants de l'administration sont désignés par le Directeur auprès duquel est placée la commission.* »

Stéphanie Ruggeri explique que cette demande est venue d'un laboratoire à Besançon qui souhaitait mettre en place sa commission et qui se questionnait sur les modalités de désignation des représentants du personnel.

Muriel Sinanidès explique que cette modification permet aux représentants des personnels et des usagers d'être désignés par les personnels de l'unité plutôt que par la direction.

Céline Engeldinger précise que les membres du conseil de laboratoire n'ont qu'un avis consultatif et non décisionnaire.

Richard Ferrere ajoute que d'après la modification souhaitée, le directeur semble vouloir se reposer sur les conseils de ces instances.

Les représentants du personnel approuvent la proposition, sous réserve de la modification suivante :

«Les représentants des personnels et des usagers sont élus (élections à organiser par la composante /le laboratoire concerné) ou désignés par le directeur après avis du conseil de direction /conseil de laboratoire auprès duquel est placée la commission. Si le mode retenu est la désignation, celle-ci a lieu après appel à candidature. Les représentants de l'administration sont désignés par le Directeur auprès duquel est placée la commission. »

12. Questions diverses

- Possibilité de disposer du support de la journée de formation pour les nouveaux membres de CHSCT organisée en 2015

Muriel Sinanidès rappelle que ce point a été traité en début de réunion.

- Mise en place de formations RPS pour les membres du CRHSCT

Muriel Sinanidès rappelle que la délégation était d'accord sur ce principe. Les services travaillent actuellement sur ce dossier.

- Existence d'une circulaire sur la prévention des RPS au CNRS

Stéphanie Ruggeri précise que le plan d'action « Conditions de vie au travail et prévention des RPS » comprend une circulaire relative au traitement des situations de harcèlement moral, validé par les instances nationales à l'été 2011.

Richard Ferrere demande si cette circulaire fait référence à une note de la fonction publique ou du CNRS et si elle est toujours en vigueur.

Stéphanie Ruggeri explique qu'il s'agit d'une circulaire du CNRS et qu'elle est toujours d'actualité. La circulaire ne traite que le harcèlement moral et pas tous les aspects des RPS.

Le docteur Tréchet ajoute que la dernière instruction du CNRS du 2 juillet 2014 parle des cellules médico-psychologiques qui ont remplacé les cellules de veille sociale.

Muriel Sinanidès ajoute que le CNRS dispose également d'une circulaire sur le harcèlement sexuel en date du 6 novembre 2013.

- Rapport de l'IGAENR de février 2016 consacré à la simplification du fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de leurs laboratoires et applications au CNRS des fiches relatives à l'hygiène et la sécurité

Muriel Sinanidès explique que le rapport s'adresse à la ministre. Il est donc proposé d'apporter un simple éclairage, mais sans engagement du CNRS. Les ministères ont la charge de mettre en œuvre des mesures ou non.

Stéphanie Ruggeri présente les trois fiches :

- Fiche 8.1 Appliquer la réglementation en matière d'autorisation de réalisation de travaux dangereux pour les agents contractuels des établissements et en simplifier les modalités de contrôle.

Stéphanie Ruggeri précise que ce sujet est abordé régulièrement au sein du réseau des IRPS. La CNPS a fait des recommandations, qui sont la formation renforcée des agents et la mise en œuvre d'une traçabilité.

- Fiche 8.2 Faciliter la réalisation de l'évaluation des risques professionnels et du programme d'actions de prévention à travers un outil informatique unique.

Stéphanie Ruggeri explique que le CNRS propose des applications aux laboratoires : EVRP, AIE, FEVAR. Les outils existent et sont déployés dans les unités de la DR6.

- Fiche 8.3 Faciliter l'accès aux informations et aux bonnes pratiques en matière de sécurité et santé au travail.

Stéphanie Ruggeri précise que le CNRS dispose de sites internet depuis de nombreuses années, alimentés régulièrement et très regardés par les agents et les extérieurs. Elle ajoute que la délégation dispose de ses propres outils. Le CNRS a le souci de mettre ces informations à disposition des agents.

Didier Husson précise que l'Université de Lorraine dispose également d'une plateforme numérique GPUC, pour l'évaluation des risques professionnels. Il ajoute que ce rapport dispose de suggestions mais il faut attendre de voir comment le ministère va se l'approprier.

Stéphanie Ruggeri revient sur le point concernant les TMD. Suite à l'incident survenu en mars dernier, le CHSCT de l'UL a donné un avis favorable quant à la constitution d'une commission d'enquête, composée de membres du l'UL et du CNRS. Marianne Buchmann (ou Stéphanie Ruggeri suivant les disponibilités) participera à la commission. Il est demandé à la secrétaire du comité de bien vouloir transmettre ultérieurement à la déléguée régionale le nom du représentant du personnel qui y participera.

Didier Husson ajoute qu'il serait souhaitable que la commission se réunisse au plus tôt afin de rendre rapidement ses conclusions.

La prochaine réunion du CRHSCT aura lieu le 22 novembre après-midi de 14h à 17h.

L'ordre du jour étant épuisé, Muriel Sinanidès clôture la séance à 16h50.

La présidente du comité
Muriel Sinanidès

La secrétaire du comité
Céline Engeldinger

